Titre : **TENUE DE CAMPAGNE** **1915**	Référence : **ANCESTRAMIL** **Organisation**
Auteur : **ETAT-MAJOR DE L'ARMEE**	Origine : **Bibliothèque personnelle**
Référence : **MANUEL DE L'INFANTERIE A L'USAGE DES SOUS-OFFICIERS ET CAPORAUX (LAVAUZELLE 1915)**	Transcripteur : **Marie-France ROBELIN** Date : **2011**

Ancestramil

TENUE DE CAMPAGNE
1915

INFANTERIE ET CHASSEURS A PIED

EFFETS OU OBJETS		EQUIPEMENT								
		ANCIEN				ALLEGE				
	EFFETS OU OBJETS	sur l'homme	sur ou dans le sac ou l'étui musette	par escouade	par demi-section	sur l'homme	sur ou dans le sac ou l'étui musette	par escouade	par demi-section	dans la voiture à vivres et à bagages
Plaque d'identité et cordon		1				1				
Habillement et coiffure	Capote	1				1				
	Ceinture de flanelle	1				1				
	Pantalon de drap	1				1				
	Veste[1]		1							1
	Képi[A]	1				1				
Grand équipement	Bretelle de fusil	1				1				
	Bretelle de suspension	1				1				
	Cartouchières	3				3				
	Ceinturon avec porte-épée[B]	1				1				
	Havresac	1				1				
Petit équipement	Bretelles (paire de)	1				1				
	Brodequins (paire de)	1				1				
	Petites jambières de cuir	1				1				
	Caleçon	1				1				
	Calotte de coton[2]		1				1			
	Chemise	1	1			1	1			
	Courroie de capote		1							
	Cravate	1				1				
	Boîte à graisse			3				1		
	Brosse d'armes			2				2		
	Brosse à habits			2				2		
	Brosse double à chaussure			2				2		

[1] Tunique pour les sous-officiers
[A] Avec couvre-nuque gris de fer bleuté imperméabilisé
[B] Couvre-sabre en toile cachou pour les sous-officiers armés du sabre modèle 1845
[2] Pour les réservistes et territoriaux seulement. Bonnet de police pour les hommes de l'effectif de paix

Ancestramil

	Cuiller		1				1			
	Trousse garnie (sans glace, ni peigne, ni ciseaux)		1				1			
	Etui-musette	1				1				
	Gamelle individuelle		1							
	Marmite individuelle à équip. ancien						1			
	Guêtre de toile (parie de)		1							
	Livret individuel		1				1			
	Morceau de savon		1				1			
	Mouchoir	1	1			1	1			
	Quart	1				1				
	Souliers de repos (paire de)		1				1			
	Sous-pied de rechange		1							
	Pattes d'épaule (paire)	1				1				
Armement	Gamelle de campement			2						
campement	Marmite de campement			4						
	Moulin à café				1					1
	Petit bidon avec courroie	1				1				
	Sac à distribution			2				2		
	Sachets pour vivres de réserve		2				2			
	Seau en toile				2			2		
	Fusil avec épée baïonnette	1				1				
				(1)						
	Nécessaires d'armes			4						
	1/3 baguette de fusil		1							
	Ficelle de nettoyage		1				1			
		(2)				(2)				
Munitions	Cartouches	88				88				
Vivres	Jours de pain de guerre		2				1			1
	Jours de viande de conserve assaisonnée		2				1			1
	Jours de sucre et café		2				1			1
	Boîtes de potage salé		2				1			1
Paquet de pansement		1				1				
Lanterne				1				1		
Outils portatifs nouvel assortiment	Pelles-bêches (80)			5						
	Pelles-pioches (80)			5						
	Haches à main (8) 2 par section									
	Serpes (12)									
	Cisailles (4)									
	Scie articulée (1)									

Ancestrami

(1) Plus un par sergent et fourrier

(2) 56 pour les sous-officiers, les caporaux fourriers et hommes de petits états-majors et des compagnies hors rang.

CHASSEURS ALPINS

A ajouter aux effets et objets énumérés dans le tableau précédent :

Bandes molletières (paire)	sur l'homme	1
Bâton ferré		1
Ceinture de laine		1
Jersey		1

A substituer :

A la capote, le manteau à capuchon,	sur l'homme	1
A la veste, la vareuse dolman		1
Au képi, le béret		1

3e ZOUAVES ET TIRAILLEURS ALGERIENS

A ajouter aux effets et objets énumérés au tableau précédent :

Ceinture de laine,	sur l'homme	1
Gilet de zouaves ou tirailleurs,		1
Guêtres jambières en drap		1
Pantalon de toile	sur l'homme ou le sac	1
A substituer:		
A la capote: collet à capuchon	sur le sac	1
A la veste : bourgeron de toile		1
Au képi: chéchia avec gland,	sur l'homme	1
Aux trois cartouchières: cartouchières		2
Aux brodequins: soulier (paire de)	sur le sac	1
Aux guêtres de toile : guêtres jambières toile		1
A supprimer		
Bretelle de suspension		1
Bretelle (paire)		1
Calotte de coton		1
Cravate		1

PORT DE L'EQUIPEMENT ET CHARGEMENT DE CAMPAGNE, ARRIMAGE DES EFFETS PAQUETAGE DU SAC

(Extrait des bases générales de l'instruction du 4 juin 1910, mise à jour=

PORT DE L'EQUIPEMENT

Le "chargement de campagne" est pris pour:
Les marches ;
Les tirs, sauf ceux de l'instruction ;

Ancestramil

Les opérations de bataillon et de régiment en terrain varié ;
Les exercices d'embarquement en chemin de fer ;
Les manœuvres de garnison et d'automne ;
Les routes ;
Pour tous les autres exercices, le chargement du havresac et des cartouchières est fixé par le directeur de l'exercice, conformément aux ordres généraux donnés par le chef de corps ;
Pour le service de place et les prises d'armes générales, par le commandant d'armes.

Education physique. – Les divers exercices de la gymnastique éducative sont toujours exécutés sans équipement.

Sous-officiers et caporaux rengagés. – Dès l'exécution de l'école de compagnie, et dans les applications du service en campagne, comme dans tous les tirs, les sous-officiers non rengagés et les caporaux rengagés se conforment à la tenue de l'unité dont ils font partie. Les sous-officiers engagés de trois et quatre ans, les sous-officiers rengagés et les sergents-majors ne prennent les cartouchières et le havresac que dans la tenue de campagne ou de route et pour les revues[(1)].

Caporaux et anciens soldats faisant fonctions d'instructeurs. – Ne prennent pas le havresac pour les exercices de détail quand ils font l'instruction des recrues.

Jeunes soldats. – Les jeunes soldats commencent à porter la bretelle de suspension et les cartouchières, pour les exercices, quelques jours après leur arrivée au corps.
Ils prennent le havresac dès les premières semaines de l'incorporation.
Le chargement du havresac et des cartouchières est progressivement augmenté par le commandant de compagnie, de façon que les recrues soient susceptibles, par un entraînement sage et méthodique, de porter le "chargement de campagne" à la date à laquelle ils sont considérés comme mobilisables.
Il est avantageux de leur faire exécuter les premiers tirs sans sac (Règlement sur l'instruction du tir, art. 21.)

Réservistes et territoriaux.- Les réservistes et les territoriaux convoqués doivent être habitués progressivement à reprendre le chargement complet du sac et des cartouchières.

Ancestramil

(1) Dans les exercices et manœuvres du temps de paix, les chefs de corps peuvent prescrire aux les sous-officiers rengagés portent l'épée de sous-officier rengagé et ne prennent ni le sac, ni les cartouchières lorsqu'ils exercent les fonctions de chef de section.